

Schoelcher, mardi 17 janvier 2017

CROUS des Antilles et de la Guyane
Division Vie de l'Etudiant
Service du Dossier Social Etudiant

Note à l'attention de

- M. l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique adjoint des Services de l'Education nationale,
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'information et de l'Orientation,
- Mesdames et Messieurs les directeurs des CIO,
- Madame la Conseillère technique des Services sociaux auprès du Recteur,
- Monsieur l'administrateur provisoire de l'Université des Antilles,
- Monsieur le Directeur de l'ESPE,
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement d'enseignement supérieur,
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement d'enseignement du second degré,

O B J E T : Dossier Social Etudiant (D S E) : année 2017-2018

Bourses d'enseignement supérieur et demande d'hébergement en résidence universitaire

Le Dossier Social Etudiant (D.S.E.) est la procédure qui permet aux étudiants de demander, à partir du même dossier, une aide financière (bourse) et/ou un logement en résidence.

Le dossier doit être constitué par voie électronique en se connectant à **etudiant.gouv.fr**, via le site du CROUS de l'Académie où l'étudiant fait ses études en 2016-2017.

Vous trouverez ci-après les instructions relatives à la campagne du Dossier Social Etudiant 2017-2018.

A cet effet, je sollicite, votre collaboration afin que soient mises en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette procédure dont l'objectif principal est de simplifier les démarches des étudiants (par exemple, par la mise à disposition d'ordinateurs pour faciliter l'accès à l'adresse Internet précisée ci-dessous).

DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

1 – CALENDRIER DE LA CAMPAGNE 2017-2018

Les serveurs « Internet » sont ouverts depuis le 15 janvier 2017.

2 – CODES D'ACCES

Pour les futurs étudiants scolarisés et les étudiants renouvelants ou, à défaut, domiciliés dans les Académies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, le code d'accès du serveur « Internet » est :

<http://www.crous-antillesguyane.fr>
Rubrique « Demande de DSE »

Si le site du CROUS est momentanément inaccessible, la saisie peut se faire directement sur le site de dépôt du DSE : <http://etudiant.gouv.fr>

Pour ce faire, les étudiants et futurs étudiants devront se munir, lors de la saisie de leur dossier :

- de l'avis fiscal 2016 sur les revenus 2015 de leurs parents ;
- du numéro B.E.A. pour les lycéens de classe terminale (numéro présent sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat), et pour les élèves de STS ou CPGE (numéro présent sur le relevé des notes du Baccalauréat) ;
- du numéro I.N.E. pour les étudiants (numéro porté sur la carte d'étudiant). Les renouvelants doivent, également, indiquer leur n° I.N.E.

Je précise que ces rubriques doivent, obligatoirement, être renseignées. De même, afin de favoriser une instruction rapide du Dossier Social Etudiant, il est indispensable d'effectuer une saisie exhaustive des vœux pour éviter, le plus possible, les modifications apportées au dossier par rapport à la saisie initiale.

3 – GESTION DES FLUX DE CONNEXION

Afin d'éviter, autant que possible, la survenance des « pics » de saisies pouvant conduire à la saturation des serveurs ou à des délais d'attente trop importants, je vous demande d'inciter les étudiants à se connecter le plus tôt possible.

4 – ENVOI DU DOSSIER : LA DEMATERIALISATION

Le dossier sera envoyé par email à tous les étudiants (primo entrants ou renouvelants). L'étudiant devra :

- vérifier les informations saisies par ses soins afin de les valider (ou de les modifier) ;
- dater et signer le dossier.

Ce document, imprimé par l'étudiant, devra être retourné, accompagné des justificatifs nécessaires à l'adresse suivante :

S2i
DSE CROUS ANTILLES- GUYANE
BP 2100
97193 JARRY CEDEX

Aucun dossier ne devra être retourné au CROUS/CLOUS (par les établissements ou les étudiants).

J'insiste sur le respect des délais de retour du dossier validé et complété des pièces demandées (huit jours).

REPONSES DU CROUS

Le CROUS, au vu du dossier complet et déposé dans les délais, déterminera l'ouverture du droit ou non à l'attribution de l'aide ou des aides, selon le barème en vigueur.

Des renseignements complémentaires pourront être demandés. A l'issue de cet examen, une notification concernant la demande d'aide sera envoyée :

A/ Pour les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux :

1. Soit un avis d'attribution conditionnelle à présenter au service de la scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur afin d'être exonéré des frais d'inscription.
2. Soit un avis de rejet qui peut être modifié en fonction d'éléments nouveaux ou qui ne pouvaient pas être pris en compte lors du dépôt du dossier.

B/ Pour la demande de logement en résidence universitaire :

1. Soit une proposition d'un logement sur laquelle seront précisées les formalités à accomplir.
2. Soit une décision de rejet motivée.
3. Soit une décision d'attente.

A LA RENTREE

A la rentrée : la mise en paiement de la bourse ne sera effective que lorsque les services du CROUS seront en possession des pièces justificatives ci-après :

- ♦ Certificat de scolarité, année 2017-2018, du candidat ainsi que ceux de ses frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur ;

Les inscriptions de vos étudiants devront nous parvenir via le **module Scola ou par liste datée et signée**.

Les autres pièces devront parvenir au prestataire S2i dans les meilleurs délais afin que les paiements puissent intervenir dès le mois de septembre 2017.

INFORMATION DES CANDIDATS

Il est capital que l'information des étudiants et futurs étudiants soit assurée de la façon la plus large possible.

A cet effet, vous recevrez des affiches pour annoncer l'ouverture de la campagne et des guides d'aide à la saisie.

De même, **une réunion d'information** sera organisée par **les services du CLOUS de la Martinique** le :

Mardi 14 février 2017 de 8h30 à 10h30
Salle polyvalente – campus de Schoelcher

à l'attention de tous les responsables concernés par la mise en œuvre du Dossier Social Etudiant et des assistantes sociales en fonction dans vos établissements.

Vous voudrez bien me tenir informé des éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de ces mesures.

Comme chaque année le succès de cette opération reposera sur un partenariat étroit entre les différents acteurs et sur une mobilisation de l'ensemble des personnels concernés.

Je compte sur votre participation active et vous remercie pour votre engagement.



[Signature]

Béatrice CORMIER
Rectrice de l'Académie de la Martinique